Nro. LXXVII.

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 25 SEPTEMBRE 1793.

Varsovie, le 25 Septembre.

Traduction de l'Acte de la Confédération. (*Envoyée de Grodno.*)

Nous Conseillers Spirituels & Séculiers de la Couronne de Pologne & du Grand Duché de Lithuanie, Sénateurs, Ministres & Nonces, assemblés à Grodno, en vertu de l'Universal de S. M. le Roi pour la Diète actuelle libre, voyant que la Nation en proye aux troubles intérieurs & extérieurs, se trouve au dégré de tranquillité à pouvoir exercer par elle-même à la Diète présente, le pouvoir suprême législatif & administratif, après avoir ouvert effectivement les délibérations comitiales sous les auspices de la Confédération Générale ayant à sa tête S. M. le Roi, notre très gracieux Seigneur, Nous délions la dite Confédération générale des deux Nations, formée près de Targowice, le 14 Mai 1792. dans les vues les plus salutaires pour la patrie, & déclarons toutes ses juridictions, si bien judiciaires que civiles, pour éteintes depuis le 1 Octobre de l'année courante.

Nous ordonnons que tous les actes de la Confédération, qui vient d'être dissoute, soient déposés séparément pour chaque Nation, conjointement avec des sommaires, dans l'espace d'une semaine, aux Archives respectives de la Couronne & de Lithuanie. Quant aux actes communs des deux Nations, ils doivent être déposés de même avec un sommaire, & avec les signatures des deux Maréchaux, aux Archives de la Couronne, avec cette clause, que les extraits en seront délivrés gratis pour le Gr: Duché de Lithuanie.

En envisageant ces Actes ou Sancita, sur le pied de décrets du pouvoir administratif, qui doivent être mis en exécution, nous n'ôtons en aucune manière à la Diète actuelle, ainsi qu'aux Diètes futures, le pouvoir compétant de changer ou de suprimer ceux, qui par la volonté de la Diète, seroient susceptibles de changement, ou contre lesquels il y auroit des plaintes de portées dans les affaires particulières. Pour procéder à la discussion de pareilles plaintes, nous nommons une Députation, qui aura à suivre les règles prescrites ci-dessous.

Comme cependant nos délibérations à la dissolution de la Confédération générale des deux Nations, ont pareillement besoin d'un lien étroit, pour régler, maintenir & consolider la forme du gouvernement, bouleversée entièrement par la dernière Diète révolutionnaire; Nous présentons ce même lien à notre patrie, tel qu'il a été formé à l'ouverture de la Diète, sous l'autorité de S. M. le Roi, moyennant le présent acte autentique de notre Diète, revêtu de nos signatures, ainsi que de celle de S. M. le Roi, notre très gracieux seigneur, & pour en conserver un souvenir éternel, Nous ordonnons qu'il soit inséré dans la Constitution & dans tous les actes publics. Nous déclarons en outre, que nous n'avons point d'autre but, que de maintenir de toutes nos forces, & de défendre jusqu'au dernier souffle de notre vie, la sainte religion Catholique Romaine, cette base inébranlable & ce pilier d'une Nation Orthodoxe & libre, ainsi que la liberté qui nous a été transmise par nos ancêtres & nos loix, qui seront décrétées par le nerf de la Souveraineté Nationale, aussi bien que les Provinces, qui nous restent encore après tant de calamités, avec l'intégrité des prérogatives Royales & la jouissance de toutes possessions actuelles, tant à l'égard des emplois, que par rapport à toute espèce de propriété, au sein d'un Gouvernement libre républicain.

Ne voulant pas cependant arrêter le cours de la justice, en mettant des entraves aux exécutions des Magistratures, ni plonger toute la Nation dans le désordre, qui ordinairement est inséparable de pareilles conjonctures, en attendant que les tribunaux soient organisés par la forme de Gouvernement à établir, & que l'époque de leur ouverture soit fixée, les jugemens territoriaux dans la Couronne, ouvriront leurs juridictions au 1 Octobre de l'année courante, dans leur ancien composé, tel qu'il a eu lieu avant la Diète de 1788. & d'après la forme pratiquée dans ce tems là. Quant aux jugemens territoriaux de Lithuanie, ils resteront sur le même pied, sur lequel ils ont été mis par la Confédération du Grand Duché de Lithuanie. Ces mêmes jugemens jugeront *ad interim* les causes qui sont de leur ressort, ainsi que de celui des jugemens des Grods. Là, où, par la mort ou par quelqu'autre accident, la fonction d'un membre du jugement, viendroit à vaquer dans la Couronne, le Komornik territorial présent, dont le privilège seroit plus ancien que celui des autres, remplira la place vacante, & exercera les fonctions du membre qui manquera.

Les Confédérations locales dans chaque Palatinat, Terre ou District remettront tous leurs actes judiciaires & autres, aux actes territoriaux, & les causes seront terminées par les jugemens territoriaux, sur le même pied & d'après les mêmes injonctions, où on les aura trouvées. Tous les actes judiciaires en dernière instance, des deux Nations, doivent être déposés là, où d'après la loi, ceux des tribunaux doivent se trouver.

Comme il y a des Confédérations tant dans la Couronne qu'en Lithuanie, qui n'ont pas encore achevé leurs comptes de fourages, ni en ont obtenu le payement, nous ordonnons que là, où les comptes en question n'ont pas été achevés, & où les quittances n'ont pas encore été remises, les sus-dites Confédérations ayent à remettre, si bien les comptes en question que les quittances, à leurs jugemens territoriaux & des Districts respectifs des deux Nations, afin que ces jugemens effectuent la satisfaction, que les citoyens auront à réclamer. Là cependant où la Confédération, ou quelqu'individu auroit reçu le payement appartenant aux habitans, un tel contingent doit être déposé dans la Chancellerie territoriale. De même, dans la vue de procurer par là à chacun une satisfaction convenable, nous confions cette tâche & les poursuites judiciaires, aux jugemens territoriaux des deux Nations, en les obligeant d'en rendre compte, aux commissions du trésor des deux Nations respectives.

La Diète présente ne doit pas durer au delà du dernier jour du mois d'Octobre inclusivement. Comme elle vient d'être formée sous le nœud de la Confédération, dans les vues les plus salutaires pour la République, de même nous la déclarons pour inaltérable, jusqu'à l'époque de sa clôture, & elle sera maintenue dans son indépendance & le pouvoir Souverain, sous le même lien indissoluble de la Confédération. Elle sera composée des personnes qui signent l'acte présent dans le cours de la Diète, & qui à la suite de leurs signatures uniquement, peuvent se trouver dans la Salle de la Diète, ainsi que dans les Députations nommées ou à nommer par la Diète, & sous la direction de Mr. Stanislas Bieliński Maréchal de la Diète présente, lequel aura à remplir les engagemens, qui lui ont été imposés par le serment, qu'il a déjà prêté en entrant d'abord en fonction de Maréchal de la Diète. Mais pour accélérer les opérations de la Diète, nous confions pour cette seule fois, à S. M. le Roi, le choix & la nomination pour le Conseil Permanent, de même que pour les Magistratures, ainsi que pour toutes les Commissions & Députations chargées de faire des examens usités. Quant aux jugemens de la Diète, du ressort desquels doivent être aussi les causes, qui y seroient renvoyées par la Diète actuelle de la Confédération, Nous ordonnons qu'ils soient incessamment établis sur les mêmes principes, qui ont été prescrits jusqu'à présent pour les jugemens de cette nature, jusqu'à ce que par la forme du Gouvernement à établir, ils soient organisés autrement. C'est à ces jugemens, que tout le Sénat & le Ministère doivent prendre part, & les Provinces éliront à leurs séances Provinciales, six Nonces de chaque Province, sans y comprendre le Maréchal de la Diète, qui est censé y appartenir par les devoirs de sa charge.

Enfin la Députation chargée de recevoir des plaintes, conformement à ce qui vient d'être dit ci-dessus, contre les *Sancita* de la Confédération générale des deux Nations, sera composée de trois Sénateurs, d'autant de Ministres & de neuf Nonces, en comptant trois de chaque Province savoir: N. N.

Cette Députation qui durera autant que la Diète, au complet d'au moins sept personnes, sous la présidence d'un Sénateur ou d'un Ministre premier en ordre, & qui se tiendra à l'endroit déterminé par le Président, après avoir examiné les plaintes des deux parties, ainsi que les justifications, qui lui seront présentées par écrit, dressera son opinion à l'unanimité ou à la pluralité. En cas de parité, c'est le Président qui la résoudra. L'opinion ainsi dressée, sera en tout tems présentée à la Diète, dans un Protocole dressé pour cet effet, pour être décidée par l'Assemblée Nationale; & comme nous nous sommes proposé de délier la Confédération de Targowice, non seulement par les motifs ci-dessus détaillés, mais aussi par l'aveu positif de S. M. Impériale de toutes les Russies, manifesté dans les Notes de son Ambassadeur, & que nous n'avons pas pu laisser la Diète présente, qui a encore tant de vues importantes à effectuer pour le bien de notre Patrie, sans un lien qui seroit le garant du succès de nos desirs: c'est pourquoi nous formons dans cette seule vue l'acte présent, & le munissons des signatures volontaires de nos mains. Donné à Grodno au château, le 15 Septembre 1793. — *Ici suivent les signatures du Roi, des Sénateurs, Ministres & Nonces.*

Copie du billet écrit par M. l'Ambassadeur extr: de Russie, à M. le Maréchal de la Conf: gén: de la Cour:

J'ai l'honneur de faire part à V. E. qu'on présentera après-demain Samedi (14.) un projet à la Diète, sur la dissolution de la Conf: gén: des deux Nations. Comme V. E. est informée de l'aveu de S. M. I. sur cette disolution, je crois qu'elle tâchera de prévenir toute sorte de réclamations indécentes ou inutiles, que l'esprit de parti ou quelqu'intérêt sordide pourroit faire naitre. Je m'en fie entièrement à V. E. connoisant son désintéresement, son patriotisme, & son attachement à la personne Sacrée de S. M. I. qui ne desire que le bien-être de la Pologne..... J'ai l'honneur d'être..... Grodno ce 12 Septembre. — *Siewers.*

F R A N C E.

Evénemens politiques des derniers jours d'Août & du commencement de Septembre.

Nous allons ajouter quelques nouveaux détails, à ceux que nous avons donnés sur Lyon, dans notre avant-dernière feuille, & qui vont jusqu'au 23. jour de la seconde sommation faite à cette ville.

Lyon a été sommé le 24 au matin pour la dernière fois, par Kellermann & Dubois de Crancé, de se soumettre; faute de quoi l'on procéderoit au bombardement. Sur le refus de cette ville, le bombardement a commencé dans la nuit du 24. au 25. & a continué les jours suivans. Voici les détails donnés à la Convention, sur ces tristes événemens.

Dubois-Crancé mande ce qui suit: „ Le 24 au soir, après trente heures d'une attente inutile, & après que Lyon eut formellement refusé de se soumettre à la loi, le bombardement a commencé. Les boulets rouges ont incendié la porte Ste-Claire. Les bombes ont fait un effet plus terrible encore. Tout le quartier de Bellecour, l'arsenal, la place des Terraux & les rues Mercière & St. Dominique ont été la proie des flammes. On évalue la perte actuelle à près de 220 millions. Vers le quai de la Saône, d'immenses magasins d'accaparemens ont été brûlés. Enfin, ajoutent les représentans du peuple (en date du 26.) les Lyonnois seront soumis, mais la République perdra une de ses villes les plus importantes. Le soir, le feu cessa, mais non pas l'incendie, qui ne faisoit au contraire que s'accroitre. Un trompette fut envoyé aux Lyonnois avec cette proclamation: "

„ Quoique le drapeau noir, signe de la rébellion, flot„te toujours sur vos clochers, nous allons encore vous par„ler en frères. "

„ Lyonnois, ne comptez plus sur les Piémontois: ils „sont cernés sur la Tarentaise & la Maurienne. Ne comp„tez plus sur les Marseillois; ils ont été battus. Ils sont „rentrés dans leurs murs: Cartaux est à Aix. "

„ Ne comptez plus sur un acte de foiblesse de la „Convention. Lisez son dernier décret. Il confirme les „mesures prises par nous. "

„ Mais comptez sur l'indulgence de la Convention a„près le retour à l'ordre. Elle pourra même pardonner „aux coupables. Mais ne continuez plus à les protéger. „On a calomnié nos intentions. Vous avez, dites-vous, „accepté la constitution, & vous avez imité la Vendée en „combattant sous les ordres de prêtres, de nobles & de riches. „Lyonnois, ouvrez-nous vos portes, oublions les défian„ces, ne voyez que la constitution, & marchons ensemble „aux frontières. "

„ On a répondu à cette proclamation par des coups de canon, & le bombardement a recommencé..... "

Les représentans du peuple devant Lyon, écrivent le 28 *août*:

„ L'opiniâtreté des Lyonnois n'a point encore cédé aux bombes & aux remontrances. Peut-être la prise de possession de Marseille par le Général Carteaux, aura-t-elle quelque influence sur cette ville rébelle. "

„ La nuit d'hier a été tranquille; cependant le feu s'est manifesté à Lyon dans six endroits. Les femmes sortent en foule. Il paroit que les vivres commencent à y être rares. "

„ Si la colonne de Clermont eût fait son devoir, nous serions déjà maitres de Lyon. Dans la nuit d'avant-hier, les muscadins ont voulu faire une sortie. Ils ont été vigoureusement repoussés, avec perte de 27 hommes, une piece de canon & 13 prisonniers, parmi lesquels est un de leurs chefs, nommé Servan, fils d'un riche négociant. Il est bon que vous sachiez que toutes les fois que les Lyonnois sortent, ils sont repoussés. Nous n'avons eu dans toutes les attaques, que 15 hommes tués & une cinquantaine de blessés. Ainsi les prétendues victoires des Lyonnois ne sont que des contes bleux. Ce soir, on recommence le bombardement, & dès que la garnison de Valenciennes sera arrivée, la ville de Lyon ne tardera pas long-tems à être délivrée. "

„ Les rues & quartiers incendiés sont: l'arsenal, les prisons de St-Joseph, la rue St-Dominique, l'ancienne Intendance, la place Belcour, la rue de Paradis, la place des Jacobins, une partie de l'hôtel-de-ville, la boucherie. Les maisons de la rue Ste-Claire, sont criblées de boulets. "

Détails lus à la Con: Nat: le 2 Sept: à l'occasion de Marseille.

Gasparin représentant du peuple, écrit de Marseille le 25.

„ Hier nos troupes ont attaqué la ville d'Aix. Nous avons mis les Marseillois en déroute. Nous leur avons pris 600 hommes, & toute leur artillerie qui est très-considérable. Nous nous acheminions vers Marseille pour l'attaquer; mais une lettre apportée de la part d'une municipalité provisoire, nous annonce que les portes de Marseille nous étoient ouvertes, & que le peuple nous y attendoit avec empressement. Nous nous mimes en marche, & nous sommes entrés dans cette ville sans obstacle, au cri de: *vive la liberté, vive la Montagne.* Le peuple nous offrit tous les secours possibles. Nous lui répondimes que nous étions suivis de troupeaux de bœufs & de farines. Ainsi le peuple ne fut point foulé par notre arrivée. Les traitres ont pris la fuite. Nous sommes entrés en freres, l'humanité dans la bouche & dans le cœur. Nous n'oublierons cependant pas de venger la loi, des outrages qu'elle a reçus. Nous sommes bien fatigués; mais j'ai oublié mes fatigues en embrassant nos frères, & 600 patriotes que j'ai délivrés. "

Une dépêche du Général Kellermann confirme cette nouvelle. Il écrit du quartier-général de la Pape, devant Lyon, le 28 Août: „ La superbe Marseille, est soumise. Je suis de retour du Mont-Blanc, où j'ai ranimé le courage de nos frères. En effet, Lyon ne peut tarder à se rendre, (il a capitulé,) & aussitôt après j'irai chasser les Piémontois. "

Albite & Sallicetti mandent de Marseille, le 25.

„ Nous sommes entrés aujourd'hui à Marseille à 10 heures du matin, au milieu des plus vives acclamations. Les patriotes sont remis en liberté. Les Marseillois étoient trompés; ils reconnoissent que ceux qu'on leur disoit être des brigands, sont les meilleurs gens du monde. Les meneurs de Marseille ont eu la barbarie de bombarder le quartier qui reconnoissoit l'autorité nationale; tout est déorganisé ici; il faudra tout créer. Nous sommes accablés de fatigues, mais la patrie est là, nous ne voyons qu'elle. Toulon est en pleine contre-révolution. On dit que les aristocrates ont livré cette ville aux Anglois: ils en sont bien capables, car depuis long-temps la cocarde blanche y est arborée, & la cocarde nationale est foulée aux pieds. Nous allons marcher sur cette ville, & nous ne négligerons rien pour y faire triompher, & dans tout le midi, la cause de la liberté. "

On annonce un aide-de-camp du général Cartaux. Il est admis à la barre. Il est porteur de trois drapeaux pris sur les Marseillois. Toute leur armée, dit-il, est soumise. Trois cens trente de leurs canonniers se sont jettés dans nos bras, ainsi que beaucoup de troupes de ligne qui après leur débarquement de la Corse, avoient été forcées, le pistolet sur la gorge, de nous combattre. Voici deux boulets qui ont été tirés sur le représentant du peuple Albite. Il en a été couvert de poussière, & a couru de grands dangers. Son collegue, Nioche, a été aussi très-exposé. Ces boulets sont de plomb. Les balles des rébelles étoient

toutes machées & meurtrières. Voici une épée prise sur un des chefs des Marseillois. Le Général Cartaux propose d'en armer le premier Parisien qui ira aux frontières. Il demande 250 hommes de cavalerie, pris dans les gendarmes de Paris & les dragons de Versailles. (Accordé)

Les trois drapeaux de Marseille seront brûlés, & le comité de salut public est chargé de proposer la quotité de l'indemnité, que les contre-révolutionnaires de Marseille doivent aux défenseurs de la République.

On lit encore plusieurs autres depêches de Marseille. Les détails sur la prise de possession en sont les mêmes. Le Général Cartaux, qui a écrit l'une d'elles, y ajoute seulement ce fait: c'est que l'Arsenal de Toulon a été vidé, les vaisseaux désarmés; qu'on a forcé les marins de les tourner contre les troupes de la République; & que si les ennemis du dehors étoient aussi courageux qu'ils sont perfides, la chose publique courreroit les plus grands dangers à Toulon.

Le Général Westermann, acquitté par le conseil de guerre, s'est présenté le 2. à la convention & a demandé du service.

Il paroît qu'une partie de l'armée Marseilloise après sa défaite, s'est rendue à Toulon. Les dernières lettres des représentans à Marseille, portent que l'armée de Canclaux va partir pour attaquer Toulon, & qu'elle sera secondée par une division de l'armée de Nice, qui est aussi en marche contre cette ville. Cartaux s'y rend de son côté.

Des lettres de Genève du 23. avoient annoncé, que la partie de l'armée de Kellermann, qui étoit restée en Savoie, avoit été attaquée & mise en déroute par les Autrichiens & Piémontois. Cette nouvelle est aujourd'hui démentie, & l'on assure qu'elle est l'ouvrage des agioteurs Génevois. Cependant il paroit certain que les troupes de la République se sont repliées, puisque le Général Kellermann a été obligé de quitter le siege de Lyon, pour aller au secours du reste de son armée, à laquelle il mande qu'il est parvenu à donner une position satisfaisante, de manière que l'ennemi ne peut se faire jour d'aucun côté.

Une autre lettre datée de Chambéry, annonce que les troupes de la République sont entrées dans Saint-Jean de Maurienne, & que le Mont-Blanc est sauvé.

Les Espagnols après avoir pris Ville-Franche, qui étoit absolument dépourvu de troupes & de vivres, & d'ailleurs sans fortifications, marchèrent sur Mont-libre, croyant le prendre avec la même facilité. Mais comme ils éprouvèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas, leur Général Crespo s'est vu contraint de faire venir de la Cerdaigne, les munitions nécessaires pour un siege en règle. Apeine il avoit expédié son adjudant pour les requerir, que la garnison composée de vrais républicains, fit une sortie vigoureuse, battit son armée, la dispersa, lui fit plusieurs prisonniers, & s'empara de son camp, ainsi que de presque toute l'artillerie qui le défendoit.

Le ci-devant marquis de Roussignac, d'Angoulême, commandant une avant-garde de 200 Espagnols, a été fait prisonnier; on le conduit à Paris, où il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Le représentant du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, Bourdon, de l'Oise, écrit du camp des Roches le 30 Août, la lettre suivante, lue le 3 Sept: à la Convention.

„ Les brigands retranchés dans leurs taillis, croyoient que nous ne savions les battre que dans la plaine, mais les 7e & 10me bataillons de la formation d'Orléans, avançant aujourd'hui à droite & gauche dans les forêts, précédés d'un peu de cavalerie, & appuyés par une piece de huit masquée, leur ont prouvé que nous savions aussi faire la guerre aux loups dans les bois. Ils ont fui si vite, que nous n'avons pu leur tuer qu'une centaine d'hommes; nous avons dissipé ainsi un rassemblement de 2,000 brigands, & nous avons mis notre division de la Roche sur Jau, à l'abri de toute attaque. Il paroit que Charette, chef de ces brigands, gorgé de pillage, a passé la mer. Pour cacher sa défection, les rebelles disent aux sots qui composent leur armée, qu'il est parmi nous. "

„ Je ne vous parle pas de cinq à six repaires de brigands livrés aux flammes, cela n'en vaut pas la peine.... "

„ Les postes importans de la Soliniere & de la Moliniere, ont été emportés par nos troupes sur les rebelles de la Vendée, qui ont eu 200 tués à cette occasion. La campagne est finie dans cette province. "

Les représentans-députés près l'armée du Rhin, écrivoient de Strasbourg, en date du 19. qu'ils s'occupent sans relache, de fournir l'armée & les places, de munitions & d'approvisionnemens; d'affermir le crédit des assignats, & de hâter le versement des grains dans les magasins. La commune d'Altkirk a délivré le superflu de son grain à 18 livres le sac; cependant le maximum étoit fixé à 42 livres. On a fait passer sur les derrieres de l'armée & dans les places fortes, les provisions déposées dans les points menacés. Le peuple se leve dans les diverses communes; une armée révolutionnaire de 3 mille hommes, se rassemble chaque jour. — Deux nouvelles dépêches du 29. & 30. annoncent que toutes les mesures de précaution prises jusqu'à cet instant, ont eu le plus heureux succès.

Une fonderie, établie à Rouen, fournit chaque jour un canon avec son affût. (Mention honorable.) — Il y en a une semblable à Paris, & dans plusieurs autres villes.

Lettre des représentans du peuple, près l'armée du Rhin. Du 23. Août.

„ Citoyens nos collegues, voilà trois jours que l'armée du Rhin est aux prises avec l'ennemi; voilà trois jours que son courage résiste au nombre supérieur des Autrichiens & Prussiens qui veulent pénétrer sur le territoire de la Républ. Le combat a commencé ce matin à 4 heures, il s'est soutenu jusqu'à la nuit, sans que nous ayons eu un avantage bien prononcé; cependant les Autrichiens ont perdu deux lieues de terrein. L'artillerie a été très-bien servie, & a fait souvent taire celle de l'ennemi, quoique bien supérieur en nombre & en calibre. "

„ Cette affaire pouvoit décider sur le fort du Bas-Rhin; le Général Landremont, qui remplace provisoirement le Général Beauharnais dans le commandement de l'armée, s'est montré avec le plus grand sang-froid, & l'on ne sauroit trop faire l'éloge de son activité & de son zèle. "

„ Nous nous sommes portés nous-mêmes au poste de... avec le Général Meunier. Nous avons trouvé là à quatre pas de nous, nos tirailleurs qui fusilloient l'ennemi retranché dans une petite maison. Nous avons été à portée de voir le nombre des morts. Notre perte se borne à 500 hommes; mais les rangs de l'ennemi ont été souvent rompus, les vignes & les sentiers étoient couverts de cadavres de soldats Hongrois. Nous ne savons pas quelle est l'issue de l'attaque du côté de Lauterbourg; nous allons nous y transporter dans deux heures, pour savoir ce qui s'y passe. Nous pensons que l'ennemi fera demain matin, une nouvelle attaque. "

„ Le tocsin sonne en ce moment autour de nous. Huit mille habitans vont se porter dans les gorges de Bitche. La garde Nationale entière de Weissembourg est allée se réunir au Général Chorlac, qui garde les défilés de L... Bientôt cent mille hommes de ces contrées seront sous les armes. "

Signés, *Ruamps, Milhaud* représentans du peuple.

Lettre des commiss. près l'armée du Rhin. — Strasb. le 28 Août.

„ Nous apprimes le 25. par la voix publique, que quatre Autrichiens & quelques bateliers avoient été arrêtés par nos troupes, & amenés à Strasbourg. Nous nous sommes rendus chez le Général Sparre, & nous l'avons requis de nous communiquer tout ce qui étoit relatif à ces individus. Les dits particuliers ont d'abord été constitués en état d'arrestation dans une auberge. Ils paroissent être des gens importans dans l'armée, & nous ne les croyons rien moins que parlementaires. "

„ L'ennemi a continué de nous hareeller, & il nous a fait perdre un peu de terrein, pendant les journées des 22. 23. & 24. mais le 27. nous avons eu notre revanche; les habitans des campagnes s'étoient levés, & plus de deux mille ennemis ont mordu la poussiere. L'on veut profiter de cet élan patriotique, & l'on fera repentir l'ennemi, d'avoir entame notre territoire sur cette frontière. "

„ Quelques communes des environs de Strasbourg se sont révoltées au sujet de la réquisition. L'on a fait marcher un bataillon de la garde Nationale & de la cavalerie. On les a mis à l'ordre sans brûler une amorce. L'on a fait quelques prisonniers, dont un prêtre." *Benhen.—Berger.*

Le ministre de la guerre fait passer à la Convention Nationale, l'extrait suivant de la lettre du Général Landremont, datée du quatier-général de Weissenbourg, le 28 Août.

„ J'ai reçu le 26 au soir, votre lettre en date du 20. Je commande en Chef depuis le 22. & je n'ai pas été un seul jour depuis cette époque, sans être au coup de fusil, du matin jusqu'au soir. L'armée s'est battue tous les jours sans relâche, & a fait des prodiges de valeur, notamment hier. L'ennemi a été si bien traité, qu'il n'y reviendra surement pas demain. "

Au quartier général à Cassel, le 27 Août.

Les Autrichiens, encouragés par la lâcheté de nos Chefs, ont tenté hier soir d'escalader Dunkerque; mais on étoit revenu de la première frayeur, & ils n'ont rem-

porté pour fruit de leur entreprise, que force horions & 400 morts. *Signé, l'adjudant Général*, Trévoux.

P.S. Nos écluses ont joué & jouent tous les jours. Le Duc d'Yorck a quitté une isle, pour rentrer dans une autre.

On écrit de Dunkerque du 29. que l'ennemi a rétrogradé d'une lieue, ce qu'on attribue à la marche d'une colonne de 6 mille hommes, détachée du camp de Cassel. A la pointe du jour, on a découvert quelques vaisseaux Anglois stationnés devant le port: de ce nombre se trouvent trois vaisseaux de guerre, auxquels il sera cependant impossible de passer les bancs, qui font devant la rade de Dunkerque.—On parle d'un combat qui s'est livré, pour empêcher le Général Houchard de secourir cette ville, avec les 50 mille hommes qu'il a détachés de son camp.

Le Général Ferrand a obtenu, sur le bon témoignage qui a été rendu de lui, pendant le siège de Valenciennes, de sortir de l'Abbaye. Il restera aux arrêts chez lui sous la garde de deux gendarmes, jusqu'au rapport relatif à la reddition de cette place.

Il ne faut point passer sous silence, que lors de l'incendie de l'arsenal de Huningue, la ville de Bâle y a envoyé aussitôt deux pompes à feu, qui n'ont pas peu contribué à prévenir un plus grand malheur.

Du 6 Sept: Les postes des François sont encore à Rimschweiler, & sur la hauteur de Watweiler, à l'ouest de Deux-Ponts, Les Prussiens continuent d'occuper leurs anciennes positions. Depuis la canonade du 27. il n'y a eu que quelques fusillades le matin entre les patrouilles.

Londres, du 5 Septembre.

Les dépêches que la Cour a reçues de Sire Hamond, Envoyé extraordinaire près des Etats-unis de l'Amérique, sont très importantes. Elles confirment entre autres: „que les dits Etats font des préparatifs, qui ne s'accordent nullement avec la déclaration donnée auparavant, de vouloir observer une parfaite neutralité dans la guerre actuelle. Que sous prétexte que les navires Anglois avoient refusé de payer les droits d'entrée, comme les payent les François, on avoit mis un embargo sur tous ceux qui se trouvoient dans les ports des Etats-unis; que d'ailleurs on croyoit s'être apperçu, que les Américains avoient dessein de donner du secours aux François; ce qui faisoit que les propriétaires des vaisseaux sus-dits, craignoient beaucoup que cet embargo n'eût des suites funestes pour eux....."

„En conséquence des articles XXII. & XXIII. du traité conclu le 16 Février 1778. entre la France & l'Amérique, les Etats-unis ont mandé par des circulaires, aux receveurs des droits d'entrée dans toute la République, de permettre l'entrée dans tous les ports, aux vaisseaux que les François prendront sur les Puissances coalisées, lorsqu'ils donneront des sûretés pour le payement des droits d'entrée; ordonnant en même-tems n'admettre aucun vaisseau, que les Puissances alliées auroient pris sur les François.—Les Etats-unis ont fait en outre remettre une remontrance vigoureuse à notre ministère, touchant l'interruption que, selon eux, le commerce Américain essuye par les frégates Angloises, qui croisent sur leurs côtes, afin de protéger celui de la grande-Brétagne, & interrompre le commerce des Américains avec la France &c."

Ces dépêches reçues ayant fait craindre une guerre avec l'Amérique, ont fait baisser nos fonds d'un demi pour cent, & raniment l'espoir des anti-ministériels.

Leyde, du 5 Sept: L'Amiral Macbridge qui étoit venu avec sa petite flote, pour faire le siege de Dunkerque par mer, n'ayant pu même passer les bancs qui sont en avant du port, s'est hazardé sur un cutter avec quelques hommes & incognito, pour faire la reconnoissance de ce port, des fortifications, & de l'état de la flote Françoise. Partout il a rencontré des obstacles, qui n'étoient point entrés dans les calculs du Duc d'Yorck, & qui dérangent absolument tous ses plans d'attaque. D'abord on avoit compté sur une trahison, à la faveur de laquelle l'armée du Duc, seroit entrée pêle-mêle avec les François, lors de leur retraite dans le chemin couvert; puis sur une autre, qui avoit pour objet de faire sauter une partie des glacis, & d'ouvrir ainsi un passage sûr aux Anglois; enfin sur une troisième dans laquelle le Commandant devoit jouer le principal rôle. On supposoit qu'un Irlandois ne voudroit point s'opposer à la marche victorieuse de ses compatriotes. En conséquence, on ne s'étoit pas même pourvu d'artillerie de siege.....Mais par malheur toutes ces mesures ont manqué, & les projets se sont écroulés avec les fondemens sur lesquels ils reposoient. Les François sont bien rentrés dans la place, après le fameux passage du canal, qui a coûté 6000 hommes aux alliés; le Duc d'Yorck les a poursuivis jusqu'aux remparts, comme on en étoit convenu; mais ce qu'il n'a voit pu prévoir, c'est qu'on lui a très malhonêtement fermé les portes, & qu'il est resté une seconde fois exposé à tout le feu de la place.—La seconde intrigue a été déjouée de même, & les contre-mineurs payés pour faire sauter les glacis, ont été envoyés pieds & poings liés à Paris, où sans doute ils ne feront plus jouer de mines.—Enfin le Commandant bienqu'Irlandois, se trouve être un Républicain des plus ardens, qui se défend en vrai patriote.... En outre les François ont sur la côte, une force maritime très respectable, commandée par un Chef (Castaignier) qui pour les talens & l'expérience, peut se mesurer avec le premier Amiral de la Grande-Brétagne. D'ailleurs, les batteries flottantes qui couvrent le canal, & défendent les dunes, sont dans une activité continuelle, & ne permettent l'approche d'aucun côté. Et puis les écluses de Dunkerque & de Bergues jouent un rôle assez brillant. Malgré les contre-saignées, elles ont produit une inondation des plus considérables à près de deux lieues à la ronde, ensorte que le Duc d'Yorck se trouve renfermé dans une isle, souvent à demi submergée, attendant de l'artillerie qui n'arrive point, & une flote qu'on prépare à Londres.

Ce n'étoit point encore assez de tous ces inconvéniens. Houchard envoye un Corps de 50 mille hommes, qui se poste entre le P. Cobourg & le Duc d'Yorck. Lui-même vient y faire les préparatifs d'une attaque. Le Duc est obligé de détacher contre lui une partie de son armée, que quelques gazetes portent à 40 mille hommmes, d'autres à 44. d'autres encore à 46. (car il faut bien renchérir les uns sur les autres, pour avoir l'air de dire du nouveau,) mais qui dans le vrai n'est que de 32 mille. Ainsi il reste avec 18. à 20 mille hommes sous Dunkerque, & en attendant des secours, il est contraint de reculer d'une lieue à travers les eaux. C'est sans doute cette retraite momentannée, qui a fait dire à plusieurs gazetiers de Londres, que le siege étoit levé. Mais comment leve-t-on un siege qui n'est pas commencé? Dunquerke n'est pas même encore investi. Il reste un côté entier de la ville tout à fait libre. C'est par là que les François ont reçu déjà à plusieurs reprises, des renforts en hommes, en artillerie, & en vivres. C'est par là encore qu'ils ont fait sortir & conduit dans l'intérieur de la France, les vieillards, les femmes, les enfans, les malades & en général toutes les bouches inutiles.

Nous pourrions encore faire entrer dans ce calcul, le camp de Douai de 150 mille hommes, placé sur les derrières du Pce. de Cobourg, & qui se dispose à l'attaquer d'un côté, tandis que celui de la Madelaine de 40 mille, & la garnison de Lille de 14. appuyeront de l'autre, cette attaque principale. Probablement les 50 mille hommes qui surveillent le Duc d'Yorck, en feront autant avec lui, & dans le même tems. C'est du moins le plan du Général Houchard, & l'on sait qu'il est assez heureux dans l'exécution de ses projets. Nous sommes pourtant bien loin de croire, que les alliés ne puissent à la longue prendre Dunkerque; mais nous sentons que les obstacles sont grands. Au surplus, la réussite n'en sera que plus glorieuse.

Depuis le 18 Août que les François ont occupé, perdu & reconquis les postes de Lincelles, de Blotton, de Turcoing & autres, il ne s'est pas écoulé un seul jour, où il n'y ait eu des rencontres plus ou moins importantes, plus ou moins décisives, mais toujours sanglantes. Dans les environs de Lille, c'est avec les Autrichiens; à quelques lieues de là, avec les Anglois & les Hollandois. Ces derniers sur-tout ont presque toujours le dessous, & l'on peut dire avec assurance, qu'ils ont perdu la majeure partie des Corps stationnés dans ces environs, sur une étendue de 5. à 6 lieues de terrein. Cependant il seroit de la dernière injustice d'attribuer à leur lacheté, ces revers presque continuels. Le grand nombre de tués & de blessés qu'ils ont eu dans chacune de ces affaires, prouve qu'ils ont défendu avec vigueur, les postes qui leur étoient confiés. Les Anglois qui étoient plus en forces, n'ont pas moins perdu dans plusieurs rencontres, où ils ont combatu seuls ou avec eux. C'est le sort de toute armée peu considérable, isolée, livrée à elle-même, & destinée à faire une guerre de postes, contre un ennemi supérieur & courageux, qui d'ailleurs est à même de reparer ses pertes en un clin d'œil, & sans dépenses, tandis que ses adversaires ne peuvent remplacer les leurs, qu'au moyen de transports longs & dispendieux. Ajoutez la difficulté d'avoir des vivres, que les troupes alliées ne peuvent guères se procurer sur les lieux, & dont ils manquent continuellement; tandis que les François s'approvisionnent dans les départemens voisins, sans que leurs transports courent jamais le risque d'être interceptés, ce qui arrive souvent aux autres. C'est par une suite de ces avantages, & de leurs attaques continuelles, que les François se sont rendus maitres de tous les postes, depuis Lincelles jusqu'à Menin, & à la droite de la Lys.